

res en vue de tirer un revenu maximal de la vente desdits biens et équipements.

111^e séance plénière
20 décembre 1979

34/229. Ressources nécessaires pour exécuter, à l'échelon régional, le programme de travail du Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat)

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 32/162 du 19 décembre 1977, relative aux arrangements institutionnels pour la coopération internationale dans le domaine des établissements humains, et sa résolution 33/111 du 18 décembre 1978, relative à la coopération internationale dans le domaine des établissements humains,

Notant avec regret que les dispositions de sa résolution 32/162 qui concernent particulièrement le transfert de postes et de ressources au Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) n'ont pas encore été complètement appliquées,

Rappelant que le Secrétaire général s'est engagé à demander dans le projet de budget-programme pour l'exer-

cice biennal 1980-1981 des ressources supplémentaires susceptibles d'être transférées aux régions⁶⁸,

Notant que les commissions régionales ont pris des mesures pour appliquer les dispositions de la section IV de la résolution 32/162 de l'Assemblée générale,

Prenant note du fait qu'à sa deuxième session la Commission des établissements humains a approuvé le programme de travail du Centre pour 1980-1981, y compris les propositions concernant les ressources supplémentaires qui seraient transférées aux commissions régionales en vue de la réalisation, à l'échelon régional, des activités relatives aux établissements humains⁶⁹,

Notant que le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1980-1981⁷⁰ préparé par le Secrétaire général ne comprend aucune demande de ressources supplémentaires pour le Centre qui soient susceptibles d'être transférées aux régions,

Prie le Secrétaire général de prendre les dispositions requises pour dégager immédiatement les ressources nécessaires pour exécuter, à l'échelon régional, le programme de travail du Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) pour 1980-1981, qui a été approuvé par la Commission des établissements humains à sa deuxième session.

111^e séance plénière
20 décembre 1979

⁶⁸ Voir A/C.5/33/63, par. 12.

⁶⁹ Voir HS/C/2/6.

⁷⁰ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-quatrième session, Supplément n° 6 (A/34/6 et errata).

34/230. Budget-programme de l'exercice biennal 1980-1981

A

OUVERTURE DE CRÉDITS POUR L'EXERCICE BIENNAL 1980-1981

L'Assemblée générale

Décide que, pour l'exercice biennal 1980-1981 :

1. Un crédit de 1 247 793 200 dollars des Etats-Unis est ouvert pour les objets suivants :

<i>Chapitres</i>	<i>Dollars des Etats-Unis</i>
TITRE PREMIER. — Politiques, direction et coordination d'ensemble	
1 ^{er} . Politiques, direction et coordination d'ensemble	25 113 400
TOTAL, TITRE PREMIER	25 113 400
 TITRE II. — Activités politiques et affaires du Conseil de sécurité; maintien de la paix	
2. Affaires politiques et affaires du Conseil de sécurité; maintien de la paix	59 258 000
TOTAL, TITRE II	59 258 000